



## **REGLEMENT DE LA COURSE TRAIL**

### **« RAID FRANCISCAIN »**

**Organisé par L'ASFAC**

*(Association Sportive François Athlétique Club)*

#### **Article 1 : Organisation**

L'ASFAC, (*Association Sportive François Athlétique Club*) du FRANCOIS est l'organisateur de ce Trail, intitulée « RAID FRANCISCAIN ». (Le conseil d'administration de cette association sportive est joignable par le biais de sa présidente Laure DICOT au numéro 0696 34 03 36 ou par mail à l'adresse : [laure.dicot@wanadoo.fr](mailto:laure.dicot@wanadoo.fr). Leur siège se situe au quartier Chopotte 97240 LE FRANCOIS.

L'ASFAC organise cette course en collaboration avec le FOYER RURAL DU MORNE-PITAUT LE FRANCOIS, sous l'égide de la Municipalité du FRANCOIS.

##### *a) Affiliation*

L'ASFAC est Affilié à la LMA (ligue martiniquaise d'athlétisme), à la FFA (Fédération Française d'athlétisme) et à la MTT (Martinique Trail Tour).

Comme d'autres clubs affiliés à la LMA, l'ASFAC participe au challenge de cette compétition "Trail"..

#### **Article 2 : Date-Horaires, Parcours, Itinéraire, Visuel, Balisage, Ravitaillement.**

a) Le « RAID FRANCISCAIN » aura lieu

**Le DIMANCHE 02 Juin 2024, de 6h00 à 11h00 env.**

b) Ce raid est composé de deux parcours et d'une randonnée :

- \* PETIT PARCOURS : « *A l'assaut du Rocher* » Trail de 15 km (Dénivelés : 311 m)
- \* GRAND PARCOURS : « *Le Raid du Commando* » Trail de 20 km (Dénivelés : 420 m).
- \* RANDONNEE : 10 km

c) *Itinéraire*

Le départ et l'arrivée de la course se feront au Complexe Sportif Espace FILIA, route de Presqu'île 97240 LE FRANCOIS

Les participants emprunteront une partie de la départementale D6 (Espace Filia-Presqu'île) et D1 (Trianon), traversée des champs, chemins et sentiers en terre des quartiers : *Môle, Pointe-Courchet, Mansarde, Thalémon...*

*Itinéraire (suite)*

D 06 : 06h15 - 06h30 / 08h50 - 10h30

D 01 : 06h40 - 06h50 / 09h00 - 11H00

(En alternance)

06h15 Départ des 20 Km

06h40 Temps de passage au Môle

07h00 à l'allée du Rocher

07h20 Hangar Bananeraie

07h40 Camp militaire de Thalémon

08h05 Entrée Modeste

08h15 arrivée 1<sup>er</sup> coureur à l'Espace Filia

- d) Une cartographie de la course est visible sur le site internet (Plate-forme Manifestation Sportive), sur le Facebook de l'ASFAC et du Foyer Rural du Morne-Pitault.
- e) Un balisage (rubalise, peinture, Fanion) et des jalonneurs au nombre de 14 et plus, sont mis en place à tout changement de direction possible.  
(Positionnement des jalonneurs affiché au siège)
- f) Deux points de ravitaillement pour les deux parcours :
  - le premier au 11<sup>ème</sup> km (Hangar Bananeraie)
  - le deuxième au 15<sup>ème</sup> km, (entrée modeste)Ravito composé (d'eau, de fruits, jus, barres de céréales, raisins secs, biscuits secs etc...)

### **Article 3 : Inscriptions - Tarifs**

a) Les inscriptions se font en ligne via la plateforme « Performans-Caraïb », vous trouverez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur cette plateforme.

inscriptions également :

- Au Foyer Rural du Morne-Pitault : le samedi 18 mai 2024 de 15h00 à 18h00
- A Inter sport Lamentin : le samedi 25 mai 2024 de 10h00 à 16h00
- A l'Espace FILIA : le mercredi 29 mai 2024 de 15h00 à 18h00

- Par téléphone aux numéros suivants :

(BURDY Serge : 0696 29 76 60 / DICOT Laure : 0696 34 03 36 / THOMASI José : 0696 25 46 46  
SACAMA-ISIDORE Tania : 0696 72 17 25 / MARIE-NELY Nadine : 0696 31 12 64  
LAHIEU Sophia : 0696 31 92 98 / NOSEL Lise : 0696 85 11 11)

Date butoir d'inscription au 29 mai 2024.

#### b) Tarifs

Le PETIT Parcours « A l'assaut du Rocher »  
le GRAND PARCOURS « Raid du Commando sont au prix unique de **22,00 €**  
et la Randonnée : **15,00 €**.

### Article 4 : Dossards

La remise des dossards se fera :  
Le vendredi 31 mai 2024 de 15h00 à 18h00  
et le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 10h00 à 15h00 à l'Espace FILIA

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pendant toute la durée de la course

#### b) Revente ou cession de dossard avant la course

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, **avant la course**, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant

#### c) Revente ou cession de dossard pendant la course

Tout engagement est personnel. **Durant l'épreuve**, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### d) Remboursement

Les coureurs inscrits et absents le jour de l'épreuve, ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscriptions.

Les remboursements sont autorisés à hauteur de 50 %, si la demande parvient à l'organisateur avant la fin des inscriptions sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.

Le jour de la course passé, aucun remboursement ne sera possible.

### Article 5 : Assurance & responsabilité

L'ASFAC, association organisatrice est couverte par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAÏF (@iac courtage). L'association assure via le partenariat avec la LMA et son assurance, tous les participants et les bénévoles, en cas d'accident, de blessure durant les épreuves de la saison et des reconnaissances de parcours liées à l'organisation des courses. Un spectateur qui aura été heurté brutalement par inadvertance par un raideur, sera également couvert. Cette assurance ne couvre pas les biens matériels. Donc les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel pendant la durée de l'épreuve.

## Article 6 : Sécurité / Secours – Barrière horaire

- a) La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'ASFAC qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs, jalonnes dans des points stratégiques, à travers champs et voies routières ; un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulance armée, civières ect..).

Les services de police de gendarmerie, de pompiers, sont avertis de l'événement.

Les numéros d'appels d'urgences seront affichés au siège à l'Espace FILIA.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

En cas de blessure obligation pour le raideur de rester sur le parcours en attendant les secours et en cas d'abandon, obligation pour le raideur de prévenir l'organisation dans les meilleurs délais et de rester sur le parcours. Tout concurrent qui abandonne lors de l'épreuve et qui quitte la course sans prévenir l'organisation, se verra exclu de la compétition.

- b) Barrière horaire :

La barrière horaire est fixée au 1<sup>er</sup> point de ravito du grand parcours : **hangar bananeraie à 8h45**)

## Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par **Performans Karaïb** via des transducteurs électroniques (puces) intégrés aux chaussures. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera sa disqualification. Le coureur doit obligatoirement restituer cette puce à l'arrivée.

## Article 8 : Classement et récompenses

- a) *Classement* :

- Pour le grand parcours : 20 km ; Classement Scratch : les 3 premiers, femmes et hommes
- Pour le petit parcours : 15 km ; Classement Scratch : les 3 premiers, femmes et hommes
- Meilleurs jeunes : (filles et garçons)
- Les vétérans peuvent être récompensés (1<sup>er</sup> VO, V1, V2, V3, V4 et plus âgés encore, femmes ou hommes, selon la quantité de récompenses que nous possédons).
- L'âge minimum requis est de 16 ans
- La saison sportive s'ouvre officiellement le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. L'âge à prendre en compte pour le challenge est celui au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.
- L'âge à prendre en compte pour toutes les courses, est celui défini par la FFA (année de naissance).
- Les classements seront diffusés le jour-même sur le site de Performans caraïb et sur le facebook de notre association.

## b) Récompenses

A l'arrivée, un sac garni d'un tee-shirt, ainsi qu'une grande collation sont offerts à tous les coureurs et bénévoles, puis au final, la récompense aux coureurs (classement Scratch et plus, de chaque catégorie (trophées, presents, lots etc. )

Récompenses offertes par l'ASFAC, le FR Morne-Pitault, la Mairie du François, l'UFOLEP, la Fédération des Foyers Ruraux, nos divers partenaires et sponsors, etc...

## Article 9 – Equipement obligatoire

*Dossard porté devant*

*1 sacoche, sac à dos, Camelback ou autre*

*1 couverture de survie*

*1 trousse de premiers secours (comprenant bande élastique, désinfectant, pansements)*

*1 réserve d'eau d'un litre au minimum*

*1 gobelet*

*1 sifflet*

*1 casquette (conseillé)*

*Son téléphone portable chargé.*

## Article 10 : Charte du coureur /Motifs de disqualification

Non-respect du règlement,

Utilisation d'un moyen de transport ou de produits dopant (tout concurrent qui prend des médicaments classés sur la liste consultable sur le règlement de la FFA doit le signaler),

Absence de pointage à un point de contrôle,

Non-assistance à un concurrent en difficulté,

Absence de dossard,

Pollution ou dégradation des sites,

Insultes ou menaces proférées à l'encontre des jalonnes, des bénévoles ou membres de l'organisation,

Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve

Absence de l'équipement obligatoire

(Le sac pourra être contrôlé au départ et un contrôle inopiné peut se faire en cours de parcours)

## Article 11 – Règles de bonne conduite (Fair-Play)

Pendant l'épreuve, nos coureurs empruntent des chemins ouverts à tous. Le randonneur que notre coureur rencontrera sur son parcours aura la priorité de passage. Il doit laisser le passage à celui qui est en possibilité de le doubler. Quand il descend, il doit laisser le passage à celui qui monte.

## Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports.

Toute communication ou l'utilisation d'image de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de la présidente et de son conseil d'administration.

## Article 13 : Annulation

Etant organisateur, nous pouvons annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (inscription) ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, épidémie etc...) et pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation nous procéderons au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

## Article 14 – Litiges

Tout litige éventuel sera réglé en premier lieu par la présidente de l'ASFAC et son conseil d'administration. S'il persiste il sera examiné par une commission composée :

De la présidente de l'ASCAF ou d'un vice-Président

Du directeur de course,

D'un référent sécurité,

D'un représentant des coureurs (tiré au sort).

En cas de litige non résolu, le comité régional de la FFA sera saisi.

## Article 15 – Conditions générales

Le "RAID FRANCISCAIN" se déroulera en conformité avec le présent règlement. Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement, par le seul fait de leur inscription.

Fait au François, le 28 février 2024

P° L'ASFAC

La Présidente

Laure COT



ASFAC  
Quartier Chippotte 97240 Le François  
SIRET : 91480405900014  
Port : 0696 34 03 36 - 0696 72 17 25  
asfac.972@gmail.com